



LE SAGE

MARNE CONFLUENCE

POUR TOUT SAVOIR

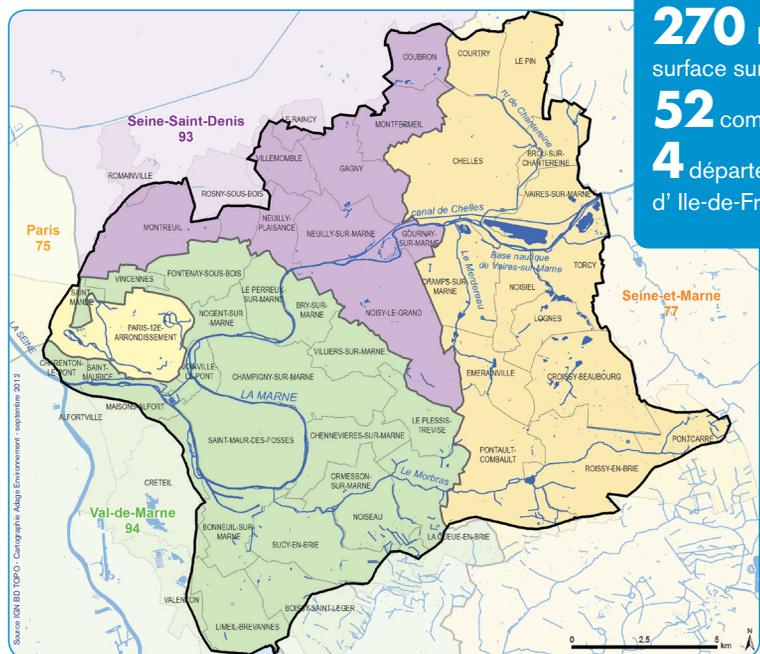
L'eau de la Marne et de ses affluents (Morbras, Chantereine, Merdereau, Maubuée), l'eau invisible et souterraine ou l'eau quotidienne de notre robinet, quelle que soit sa forme l'eau est une ressource essentielle qui doit être protégée et mise en valeur.

C'est le rôle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil stratégique de planification à long terme (10 ans environ) mis en place à l'échelle d'un bassin versant*.

L'objectif principal d'un SAGE est la recherche d'un **équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages**. Un SAGE doit également assurer une bonne interaction entre les milieux aquatiques et les autres domaines notamment **l'aménagement du territoire** (urbanisme, transports, tourisme etc.).

Site : www.sage-marne-confluence.fr

LE TERRITOIRE



1 bassin versant de **270** km² de surface sur **52** communes **4** départements d'Ile-de-France.



* Le bassin versant est une portion de territoire dont l'ensemble des eaux convergent vers un même cours d'eau.

LES ACTEURS DE LA REUSSITE DU SAGE

Obligations, recommandations, actions concrètes à mener, le SAGE s'applique aux collectivités territoriales, habitants, associations, aménageurs, acteurs économiques, usagers de l'eau, services de l'Etat... Le SAGE concerne tout le monde... donc... vous concerne ! C'est en les respectant et en les mettant en œuvre que nous contribuerons ensemble à la réussite du SAGE.

UN PILOTE A LA CLE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence s'apparente à un parlement local de l'eau, dans lequel siègent des élus des collectivités, des usagers et l'Etat.

La CLE rassemble **79 représentants issus de 3 collèges**

La CLE est l'instance de débats et de décisions qui élabore le SAGE et fait valoir les objectifs du SAGE.



UNE STRUCTURE PORTEUSE : LE SYNDICAT MARNE VIVE

Le Syndicat Marne Vive a été créé en 1993. Il suit et coordonne l'élaboration du SAGE Marne Confluence, en lien avec l'ensemble de ses partenaires.

LES DOCUMENTS DU SAGE

Rédigé collectivement le SAGE comprend deux documents majeurs :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD):** il fixe les objectifs et les priorités d'intervention du territoire
- **Le règlement :** il établit les règles à respecter

Il fait l'objet d'une évaluation environnementale et s'appuie sur un tableau de bord pour assurer son suivi et son évaluation.

LE TEMPS DU SAGE

CO-CONSTRUCTION

CONSULTATION

MISE EN ŒUVRE

2010
LANCEMENT

2011/2013

ÉTAT DES LIEUX
Identification des atouts et problèmes du territoire

2014

STRATÉGIE
Ambition des membres de la CLE pour la préservation et la mise en valeur de l'eau et des milieux aquatiques

2015

PROJET DU SAGE
Des engagements concrets et des modalités pour agir : 6 objectifs généraux, 83 dispositions et 5 articles de Règlement

2016

CONSULTATION
Sollicitation des avis des collectivités et des habitants

2017/2022

APPROBATION et MISE EN ŒUVRE
Mise en place de l'animation et réalisation des études et des actions nécessaires à la mise en œuvre du SAGE

2023

RÉVISION DU SAGE

